



**Rapport de monitoring des violations et atteintes aux droits de l’homme commises au Burundi.**

Période du mois de janvier 2021

## Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET ENLEVEMENTS.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition , des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Les élections présidentielles, législatives et communales organisées en date du 20 mai 2020 ont été organisées dans un climat de peur suite aux actes de harcèlement à l'endroit des militants de l'opposition en particulier les membres du CNL. Cette seule journée du triple scrutin a vu des violations des droits humains notamment des arrestations arbitraires par centaine des membres du CNL surtout les mandataires politiques à travers tout le pays.

Nous avons aussi observé des cas d'emprisonnements, des cas de tortures et même des cas d'assassinats.

La commission des nations-unies d'enquête sur le Burundi a déploré dans ce rapport du 17 septembre 2020 que la situation des droits de l'homme ne s'est pas malheureusement améliorée, la Commission d'enquête n'a pas relevé de signes d'amélioration tangible de la situation des droits de l'homme malgré les déclarations à cet effet du nouveau chef d'Etat burundais. « A ce jour, nous constatons peu de changements positifs depuis l'entrée en fonction du Président Évariste Ndayishimiye », a déclaré le Président de la Commission d'enquête de l'ONU, Doudou Diène, lors de la publication de son quatrième rapport à Genève le 17 septembre 2020. Le Président de la commission suggère qu'il y ait « des transformations profondes et durables ».

Parmi « les facteurs de risque » mis en avant par les enquêteurs onusiens, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ». Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti au pouvoir concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Les enquêteurs onusiens ne notent pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **trente-trois (33) cas** d'assassinats, **trois (3) cas** d'enlèvement, **trente-six (36) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **huit (8) cas** d'atteintes à l'intégrité physique, ont pu être répertoriés.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrus surtout pendant cette période du processus électoral de 2020, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de janvier 2021, l'Acat-Burundi a pu répertorier, **trente-trois (33) cas** d'assassinats.

1. En date du 02 janvier 2021, SIJEMBANZI Dieudonné alias BIGUVU, un ancien combattant du FNL (Forces Nationales de Libération) de RWASA devenu militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) a été tué poignardé et son corps sans vie a été retrouvé près de son domicile situé sur la colline MUVUNE zone RUYAGA en commune KANYOSHA dans la province Bujumbura. Sa famille soupçonne deux imbonerakure, Gilbert HARUSHA et Diomède d'être derrière ce meurtre et demande qu'ils soient traduits en justice.
2. En date du 02 janvier 2021, deux (2) corps sans vie non identifiés d'un homme et d'une femme ont été découverts au bord de la rivière RUSIZI sur la colline NYAMITANGA de la zone NDAVA, commune BUGANDA en province de CIBITOKÉ. Les deux corps ont été vite enterrés sur ordre de l'administration locale sans que des enquêtes ne puissent pas être menées afin de déterminer les circonstances ainsi que les auteurs de ce boule meurtre.
3. En date du 03 janvier 2021, six (6) personnes d'une même famille dont MPFAYOKURERA Donatien, un retraité ex- Fab (Forces Armées Burundaises), son épouse KABANYIGINYA Virginie et leurs 4 enfants résidant sur la colline de GISENYI, commune BUHIGA en province de KARUZI ont été assassinés par des gens non identifiés. Trois personnes ont été arrêtées par la police pour question d'enquêtes.
4. En date du 03 janvier 2021, trois (3) personnes ont été tuées par balles et trois (3) autres grièvement blessées et un véhicule brûlé dans une embuscade d'hommes armés, non identifiés, dans la localité communément appelée KUMUHABO, sur la colline NYAKIMONYI de la zone VYUYA en commune

MUGAMBA, dans la province de Bururi. Les présumés auteurs de ces actes ne sont pas encore connus.

5. En date du 04 janvier 2021, un corps sans vie ligoté et égorgé de Sixbert ICOYITANGIYE du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) qui résidait dans la localité de GAKUNGWE zone et commune KABEZI dans la province Bujumbura, récemment rapatrié de la Tanzanie au camp de NDUTA a été découvert près de la rivière MUGERE séparant la zone KANYOSHA de la mairie de Bujumbura et la commune KABEZI. Les circonstances de sa mort ainsi que les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
6. En date du 06 janvier 2021, un corps sans vie de NJEBARIKANUYE Ildfonse un militaire ex Fab à la retraite âgée de 65ans, égorgé à l'aide d'une corde, a été découvert par les passants dans la matinée dans la localité de NYARUNAZI zone KIRAMBI en commune BWERU de la province de RUYIGI. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
7. En date du 08 janvier 2021, un corps sans vie d'un homme suspendu sur un arbre a été découvert sur la colline BIROHE de la commune et province de Gitega. Les informations en provenance de la localité indiquent que la victime aurait été plutôt tuée par étranglement avant d'être suspendue sur l'arbre. Les auteurs du crime n'ont pas été identifiés.
8. En date du 09 janvier 2021, GAKIMA Marie, la responsable de la sous- colline NUMBWE, zone MARAMVYA, en commune BURAMBI de la province de RUMONGE a été tuée à son domicile par des hommes armés de fusils non identifiés. La police indique avoir débuter des enquêtes.
9. En date du 11 janvier 2021, un corps sans vie de NDIHO Herménégilde a été retrouvé près de chez lui, fusillé au niveau de la nuque. Il était militant du parti CNL (congrès national pour la liberté) et pêcheur du port de pêche dit olympique du quartier NYABUGETE en commune MUHA, qui résidait dans la zone MIGERA en commune KABEZI dans la province Bujumbura. Ses proches pensent qu'il a été tué ailleurs avant d'être amené dans cet endroit car il avait été porté disparu en date du 08 août 2020.

10. En date du 15 janvier 2021, le corps sans vie d'un homme connu sous le nom de BAREKE qui résidait sur la colline BIHOGO, commune GASORWE en province MUYINGA a été découvert suspendu sur une corde attachée à un arbre. Sa famille indique que la victime aurait été tuée ailleurs avant d'être pendu sur cet arbre. Les auteurs et les mobiles de cet assassinat ne sont pas encore connus. La police a dit avoir commencé des enquêtes.
11. En date du 16 janvier 2020, NIYONGABO Côme, un retraité Ex-FAB (Forces Armées Burundaises avant l'intégration de mouvements armés) qui résidait au quartier NDUMBWE situé sur la colline de GISHIHA, en zone de MARAMVYA, dans la commune de BURAMBI en province de RUMONGE a été tué par les agents de la police en compagnie des militaires. La victime était soupçonnée de collaborer avec des groupes armés à BURAMBI.
12. En date du 17 janvier 2021, un imbonerakure du nom de SIBOMANA Adrien aurait été tué par son camarade prénommé Éric. Cela s'est passé sur la colline GATWE, zone KIZUKA en commune et province RUMONGE. Les informations en provenance des habitants de cette colline indiquent que la victime a succombé aux coups reçus. La famille de la victime demande que ce crime soit puni.
13. En date du 17 janvier 2021, un corps sans vie d'une femme du nom de NKESHIMANA Aline, âgée de 28 ans a été découvert à son domicile situé au quartier RUBUYE de la ville de Ngozi. Des sources sur place indiquent que la victime aurait assassinée par son mari connu sous le nom de NYANDWI Emmanuel âgé de 36 ans. Le présumé auteur du meurtre a été arrêté par la police pour des enquêtes.
14. En date du 18 janvier 2021, un corps sans vie d'Albert KIRIMIRO, militant du MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) récemment rapatrié de la Tanzanie, résidant au quartier BUTERERE 2 de la zone BUTERERE en commune NTAHANGWA dans la municipalité de Bujumbura a été retrouvé près du dépotoir de BUTERERE, il était fusillé et ligoté. La victime avait fui le Burundi en 2015 avant de revenir dans la grande vague du rapatriement fin décembre 2020.

15. En date du 18 janvier 2021, un homme connu sous le nom de BURINGANIRE Samuel résidant sur la colline KIREMBA de la commune et province Bururi a été tué par des gens non identifiés dans le secteur RWANKORA sur la même colline. Six personnes ont été arrêtées par la police pour des raisons d'enquêtes.
16. En date du 18 janvier 2021, un corps sans vie non identifié et en décomposition a été découvert sur la colline RUSHEMEZA, de la commune et province Rutana. La victime aurait été tuée ailleurs et jetée dans la vallée NYAMUNYONGA selon les témoins. La victime a été enterrée sur place sur ordre de l'administration locale.
17. En date du 18 janvier 2021, une personne du nom de NIYUNGEKO Protais, ancien gendarme à la retraite depuis 2006, habitant la colline GITARAMUKA de la commune BURAMBI a été tuée à bout portant par les éléments de la police après 5 jours de garde à vue. La victime avait été arrêtée par la police en date du 14 janvier 2021 dans la localité de KIGANZA en zone MARAMVYA. Cet ancien militaire ex-FAB a été tué alors qu'il venait de montrer à la police une cache d'armes qui se trouvait dans la localité de MWIRI, dans la zone MARAMVYA, commune de BURAMBI en province de RUMONGE alors qu'il était ligoté.
18. En date du 20 janvier 2021, un corps sans vie de NTAHOMBAYE Domitien, âgé de 40 ans, a été découvert par des cultivateurs sur la colline de KIBATI en zone MASANGO dans la commune de BUKINANYANA en province de CIBITOKÉ. Le corps de la victime gisait dans un caniveau d'évacuation des eaux. Les circonstances de sa mort restent inconnues. Des membres de sa famille affirment que NTAHOMBAYE était parti la veille pour partager un verre de la bière locale avec des amis. Ils demandent à la police de mener une enquête pour déterminer les auteurs ainsi que les circonstances de sa mort.
19. En date du 20 janvier 2021, un corps sans vie de Salathiel NTUNZWENABAKE un ex militaire de l'armée Fab, récemment rapatrié de la République Démocratique du Congo, qui résidait dans la localité de GITWENZI zone MURUNGURIRA en commune NTEGA dans la province KIRUNDO a été découvert à son domicile, égorgé. C'est un ancien militant du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie). Il avait fui vers la République Démocratique du Congo et est



rentré au Burundi au mois de janvier 2020. Les imbonerakure seraient derrière ce meurtre selon une source proche de la victime.

20. En date du 21 janvier 2021, Jules SABUMUKAMA, un enfant albinos âgé de 12ans a été retrouvé mort dans une bananeraie, ses organes génitaux enlevés de même que son bras gauche coupé. Son corps sans vie a été découvert dans la localité de BUSENGE zone RAMBA en commune KABEZI dans la province Bujumbura. Ses proches disent que la victime avait été porté disparu le 19 janvier 2021 alors qu'elle rentrait de l'école. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
21. En date du 23 janvier 2021, deux (2) corps sans vie non identifiés d'hommes attachés, ont été découvert par les passants dans un boisement d'eucalyptus situé dans la commune de MURWI de la province de CIBITOKÉ. Les auteurs de ces assassinats et les mobiles ne sont pas encore connus.
22. En date du 23 janvier 2021, deux (2) corps sans vie ligotés qui n'ont pas été identifiés ont été découverts sur la colline et zone NGOMA de la commune MURWI en province de CIBITOKÉ. Ces deux corps sans vie ont été vite enterrés sur ordre de l'administration locale avant que des enquêtes ne soient menées pour identifier ces victimes ainsi que les présumés assassins.
23. En date du 25 janvier 2021, Egide SINDAYIGAYA, citoyen ressortissant de la commune BURAMBI de la province de RUMONGE âgé de 60 ans, détenu au commissariat provincial de RUMONGE depuis son arrestation le 19 janvier de cette même année, a succombé en détention des suites des actes de torture dont il a été victime.

- **CAS D'ENLEVEMENTS**

1. Justin SINDIYEKAMWE, militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté), résidant dans la localité de SANTUNDA, zone Shore en commune GITOBÉ dans la province KIRUNDO est introuvable depuis le 06 janvier 2021 après que des individus non identifiés en tenues policières à bord d'une voiture l'ont enlevé. Il se trouvait dans un bar de vin de banane de la localité alors qu'il étanchait sa soif avec ses amis. Ses proches ignorent l'endroit où ils l'ont amené et craignent pour sa sécurité.

2. Dieudonné MUSHIRAKURE, résidant sur la colline NYAMURENGE de la zone MAKAMBA en commune de RUSAKA province de MWARO, militant du parti CNL(Congrès National pour la Liberté) est sans nouvel depuis qu'il ait été arrêté en date du 20 janvier 2021 par des agents de la police accompagnés par des imbonerakure sur ordre du chef de zone MAKAMBA puis détenu au cachot de la zone MAKAMBA. Il a été ensuite remis au responsable du service national des renseignements à MWARO, depuis sa famille ne sait pas où il est détenu et craint pour sa sécurité.
3. Anaclet NIYOMUKUNZI, ressortissant de la colline MUNINI de la commune MUGAMBA en province de BURURI qui était détenu au cachot de la police à la même commune depuis le 13 janvier 2021 a été exfiltré de sa cellule par la police le 26 janvier 2021 et depuis ses proches ignorent l'endroit où il a été amené.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de janvier 2021. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi pour cette période, **trente-six (36) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 03 janvier 2021 ,quatre (4) militants du parti CNL(Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Louis MUNEZERO, Raphaël BUGABO, Pacifique MINAGO et VUMILIYA Abed résidant dans la localité de NYAMABOKO zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura ont été arrêtés par la police du groupement Mobile d'intervention rapide (GMIR2) sans pièces judiciaires et sans fournir des preuves. Ils sont accusés par les imbonerakure de cette localité d'appartenir à un groupe rebelle. Ils sont détenus au cachot du service national de renseignement à Bujumbura.

2. En date du 04 janvier 2021, Ézéchiel GIRUKWISHAKA militant et chargé de l'idéologie du parti CNL(Congrès National pour la Liberté) dans la localité de PERA zone SOROREZO en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura a été arrêté par les agents du service national de renseignement en commune KANYOSHA connus sous les noms de Ildephonse HABIAMBERE et Gérard haragazwe. Il a été accusé par ces derniers de préparer un groupe armé qui s'apprêtait à tendre une embuscade sur la route nationale( RN7) sur un convoi des policiers. Il est détenu au cachot du service national de renseignement à Bujumbura. Sa famille parle d'un harcèlement des opposants.
3. En date du 04 janvier 2021, deux(2) rapatriés de la République de Tanzanie au camp de NYARUGUSU connus sous les noms de HINGUNUGABO Justin et Bienvenue MIREREKANO résidant dans la localité de BUZIMA zone KAYONGOZI en commune BWERU dans la province Ruyigi ont été arrêtés sur ordre du chef des imbonerakure dans la zone KIYENZI Lubin MUYUBIRA dit NDIMWO et sont détenus au cachot de la commune BWERU . Ils sont accusés d'inciter les réfugiés rapatriés de force de la Tanzanie d'y retourner ce que nient les victimes.
4. En date du 04 janvier 2021, la police en compagnie des jeunes imbonerakure a procédé à des arrestations des militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) dans les communes de KANYOSHA et NYABIRABA en province de Bujumbura dans la localité de KABUMBA et MUVUNE de la commune KANYOSHA où neuf (9) jeunes du parti CNL ont été appréhendés. Ils sont soupçonnés de collaborer avec des criminels. Les responsables locaux du CNL parlent d'arrestation abusives et demandent la libération pure et simple de leurs militants.
5. En date du 05 janvier 2021, NIMPAYE Idrissa, un militant du CNL (Congrès National pour la Liberté) qui est chauffeur a été arrêté au chef-lieu de la commune de RUGOMBO, province de CIBITOKÉ par le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR). La victime a été d'abord ligotée avant d'être embarquée dans un véhicule du responsable provincial du SNR. La victime est soupçonnée de collaborer avec des groupes armés. L'accusation est réfutée par ses proches qui disent plutôt qu'il est victime de son appartenance politique. Ils ajoutent aussi qu' Idrissa a reçu plusieurs menaces de la part des gens qui lui

demandaient de quitter son parti pour rejoindre le CNDD-FDD. Des membres de sa famille disent craindre pour sa sécurité.

6. En date du 05 janvier 2021, SANZIYEZA Cyprien un militaire retraité ex- Fab (Forces Armées Burundaises) résidant dans la localité de RUBAVU zone BUSORO en commune BWERU de la province de RUYIGI a été arrêté à son domicile par le responsable du service national des renseignements dans cette zone connue sous le nom de Hilaire BIRIHANYUMA. Il a été accusé par ce dernier de détention illégale d'armes, après une nuit au cachot de la zone BUSORO, il a été transféré au commissariat de police de Gitega pour des interrogations. Les proches de la victime disent craindre pour sa sécurité et demandent sa libération puisque ce dont il est accusé n'a pas de fondement.
7. En date du 07 janvier 2021, Guillaume SINZOBATOHANA un étudiant de l'université des grands lacs qui était en vacance chez lui dans la localité de NYENZI zone BAZIRO en commune GITOBÉ en province KIRUNDO, a été arrêté par les imbonerakure puis placé en détention au cachot de la commune. Accusé par ces derniers d'inciter les réfugiés burundais se trouvant au Rwanda de n'est plus rentrer ce que nient ses proches qui demandent sa libération.
8. En date du 11 janvier 2021, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms d'Adam NZITONDA et Thierry BINOBINE résidant sur la colline BUHONGA de la zone RUYAGA, en commune KANYOSHA de la province de Bujumbura ont été arrêtés par les imbonerakure et les agents de la police sur ordre du président du CNDD -FDD en commune KANYOSHA. Ils sont incarcérés au cachot de ladite commune pour avoir refusé d'abriter dans leurs parcelles des monuments du CNDD- FDD. Ils sont poursuivis pour rébellion et incitation à la révolte.
9. En date du 12 janvier 2021, NIBASUMBA Jonathan, un militant du parti SAHWANYA FRODEBU , enseignant au lycée communal de MURAGO dans la commune de BURAMBI en province de RUMONGE a été arrêté par les agents de la police sous mandat du procureur de RUMONGE. La victime était détenue au cachot de la police à BURAMBI. Il est accusé de complicité avec des groupes armés accusation réfutée

par les membres de sa famille qui parlent plutôt d'un emprisonnement lié à des litiges fonciers.

10. En date du 12 janvier 2021, KARANGWA Georges résidant sur la colline de MARAMVYA, dans la commune BURAMBI de la province RUMONGE a été arrêté par les agents de la police dans une vague d'arrestations de la population de la localité pour traquer un groupe de malfaiteurs selon les propos de la police. Il est soupçonné de collaborer avec ces groupes. Ces accusations sont rejetées par les membres de sa famille qui demandent sa libération . Il est détenu au cachot du Service National de Renseignements.
11. En date du 12 janvier 2021, deux (2) enseignants de l'Ecole Fondamentale de KIZUGA en même temps conseillers communaux de la commune de BUYENGERO connus sous les noms de SINZINKAYO Innocent et NDAGIJIMANA Alexis résidant dans la localité de KWISHWI, commune BUYENGERO de la zone de MUYAMA ont été arrêtés par la police sous l'injonction d' Obède,il est responsable du parti CNDD-FDD dans la commune BUYENGERO. Ils sont détenus dans les cachots du Service National de Renseignements.
12. En date du 12 janvier 2021, SINZUMUNSI Janvier dit MACUMI ,ancien responsable du parti MSD(Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) dans la commune KABEZI et résidant dans la localité de MUTUMBA en zone MIGERA de la commune KABEZI province Bujumbura a été arrêté par les agents du service de renseignements. Il a été incarcéré au cachot de la même commune .Il a été accusé de faire traverser les munitions en provenance du Congo via le lac Tanganyika destinées aux mouvements armés en gestation dans les collines de Bujumbura et RUMONGE. Ses proches parlent d'une arrestation sur base de mobiles politiques.
13. En date du 15 janvier 2021, deux (2) militant du CNL (Congrès National pour la Liberté), connus sous les noms de sixte BIRIMBA et Julien HABARUGIRA, résidant sur la colline GISOVU de la zone KIYENZI en commune KANYOSHA de la province Bujumbura ont été arrêtés par les jeunes imbonerakure et les agents du service national de renseignements et incarcérés pour avoir créé un groupe WhatsApp

dénoté Tube maso entre les membres du CNL. Ils sont accusés injustement d'incitation à la révolte.

14. En date du 15 janvier 2021, Abraham Safari récemment rapatrié de la Tanzanie au camp NDUTA, résidant dans la localité de KIZINGWE BIHARA en zone KANYOSHA de la commune MUHA en mairie de Bujumbura a été arrêté et emprisonné au commissariat municipal de Bujumbura. Il est accusé d'avoir avoir témoigné et chargé un des chef imbonerakure connu sous le nom de Sylvère BAYAGA accusé d'avoir violé une fille de l'entourage.
15. En date du 16 janvier 2021, Alexis KIBINAKANWA militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) résidant dans la localité de Susa zone MURUNGURIRA commune NTEGA en province KIRUNDO a été arrêté et incarcéré au cachot de la commune NTEGA, par Cyprien NZISABIRA et Joachim BIDUDA qui sont imbonerakure . Il est accusé d' avoir donné une interview à la radio ISANGANIRO sur la situation de famine dans cette zone.
16. En date du 19 janvier 2021, deux(2) militants du CNL(Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Sérapion BIGIRIMANA et Léandre KANYABURUNDI résidant sur la colline MUTARA zone et commune KIRUNDO ont été arrêtés et placés en détention au cachot de la zone KIRUNDO par Juvénal IRANDAMUTSA et Fabien SEBUDANDI deux jeunes imbonerakure et agents du service national des renseignements sur cette colline. Le motif de leur incarcération est d'avoir réclamé leur argent auprès du responsable du parti CNDD -FDD sur cette colline pour les instruments de sonorisation qu'ils lui avaient donné moyennant un montant de 15 000 FBU de location qui n'a pas été payé.
17. En date du 19 janvier 2021, une jeune femme du nom de KANEZA Christa, âgée de 19 ans, veuve de feu KUBWIMANA Thierry, vivant quartier GASEKEBUYE, zone MUSAGA en Mairie de Bujumbura, a été arrêtée par la police, puis conduite au cachot de la Police Spéciale de Recherche(PSR). Le lendemain elle a été amenée à la prison centrale de MPIMBA. Elle a été accusé par la police d'être la commanditaire de l'assassinat de son mari en date du 24 novembre 2020. Sa famille et ceux qui suivent de près cette affaire rejettent ces accusations. Selon

les mêmes sources, cette arrestation est intervenue alors que la police de la recherche criminelle n'a jusqu' à aujourd'hui exploité les effets trouvés sur le lieu du crime. Ils disent aussi que ce qui est étonnant, c'est qu'avant même que la justice ne se prononce, la police a déjà tranché en affirmant que KANEZA Christa est bel et bien assassin de son époux. Ses proches rejettent les hypothèses de la police et demandent la libération de cette femme afin qu'elle puisse s'occuper de son bébé d'au moins 5 mois.

18. En date du 21 janvier 2021, Agathe RIVUZINZAMBA une dame de 55ans, résidant dans la localité de BUHINA zone KIYENZI en commune KANYOSHA dans la province Bujumbura a été arrêtée par les agents de la police et les imbonerakure, puis emprisonnée au cachot de la zone KIYENZI en lieu et place de son fils que la police accuse d'appartenir à des groupes armés et refuse de la libérer tant que son fils ne sera pas encore arrêté.

19. En date du 22 janvier 2021, deux (2) militants du CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Herménégilde SINDIYEKAMWE et Terence MVUYEKURE résidant dans la localité de MIRWA zone BAZIRO en commune GITOBÉ dans la province de KIRUNDO, ont été arrêtés lorsqu'ils se rendaient au bureau de la zone BAZIRO. Ils sont accusés par le chef de zone de manifestation illégale pour avoir porté des habits sur lesquels se trouvaient des insignes de leur parti. Ils sont détenus injustement au cachot de la commune GITOBÉ.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de janvier 2021. En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **huit (8) cas** d'atteintes à l'intégrité physique dont un cas de viol , ont été recensés durant ce mois de janvier 2021.

## ▪ TORTURE

1. En date du 19 janvier 2021, un taxi-motard connu sous le nom d'Émile MPITARUSUMA alias JIMBERE résidant sur la colline de MUTARA zone, commune et province de KIRUNDO, est dans une situation critique à l'hôpital de KIRUNDO, après qu'il ait été battu par deux imbonerakure connus sous les noms d'Ézéchiel TURIHOSE et Elias Bizimungu. La victime s'est vue deux de ses dents arrachées et sa cote fracturée. Le mobile de ces actes serait que ces imbonerakure ont ordonné à la victime de les transporter gratuitement sur sa moto vers la commune BUSONI ce qu'elle a refusé et leur a demandé de l'argent ce qu'ils ont refusé à leur tour, ils ont alors commencé à le frapper devant les passants qui n'ont pas voulu s'interposer de peur de subir le même sort.
2. En date du 25 janvier 2021, quatre (4) militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Adalbert NZITONDA, Dieudonné NKURIKIYE, Vincent NIJIMBERE et Thierry SURWABO rentrant de la messe du soir ont été arrêtés par des imbonerakure en liesse suite à l'élection de Réverien NDIKURIYO à la tête du CNDD- FDD, puis battus par ces derniers dirigés par Samuel HABONIMANA. Cela s'est déroulé sur la colline BUTAHANA zone commune GITOBE en province KIRUNDO. Les victimes ont été soignées à l'hôpital de MUKENKE .
3. En date du 26 janvier 2021, une commerçante militante du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) exerçant au marché de KIRUNDO connue sous le nom de KAMPETA, a été grièvement blessée au niveau de la tête suite à des coups dont elle a été victime de la part d'un imbonerakure surnommé Tombola qui voulait que la victime cède un stand à son épouse ce que KAMPETA a refusé. La victime a porté plainte au niveau du parquet de KIRUNDO.

## ▪ COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 15 janvier 2021, NKEMANYI Leonidas résidant à GITWE, de la commune et province KAYANZA, a été grièvement blessé à coup de poignard par des inconnus. Les informations en provenance de cette localité indiquent que la victime a été attaquée par des inconnus dans sa boutique où il passait la nuit. Les malfaiteurs ont volé une somme d'argent dont le montant était inconnu. La



victime a été vite évacuée par les voisins vers la structure de soins la plus proche. La police dit avoir déjà commencé les enquêtes afin que les auteurs de cet acte soient appréhendés.

#### ❖ **Cas de viol**

En date du 20 janvier 2021, une jeune fille âgée de 20 ans résidant sur la colline BUKEYE de la commune NYANZA-LAC en province de MAKAMBA a été violée par un policier connu sous le nom d'Éric NDAYISHIMIYE, en congé sur cette colline. Le policier a été arrêté en date du 23 janvier 2021 et conduit au cachot du commissariat de police de NYANZA-LAC pour des enquêtes.

#### • **AUTRES VIOLATIONS**

1. En date du 23 janvier 2021, une maison appartenant à SIBONIYO Vital, militant du CNL (Congrès National pour la Liberté), résidant dans la localité de SUSA, zone MURUNGURIRA en commune NTEGA, de la province de KIRUNDO, a été démolie par des jeunes imbonerakure dirigé par Gilbert MIBARURO et Christian HABIYAMBERE pour avoir refusé d'abriter la permanence du CNDD- FDD dans cette localité. Après la démolition de sa maison, Vital SIBONIYO a été obligé de payer une amende de 30 mille francs burundais pour le rafraîchissement des imbonerakure qui l'ont démoli.
2. Justin SIRABAHENDA un commerçant de la localité de Tonga, zone et commune GITOBE de la province KIRUNDO est privé de ses mouvements et n'est plus autorisé de quitter la zone où il habite. D'après des informations en provenance de cette localité, ce commerçant est victime de son refus d'avaliser un imbonerakure qui voulait contracter un crédit de 2 millions de francs burundais auprès de la Coopec (Coopérative d'Épargne et de Crédit). Sur ordre du chef des imbonerakure dans la localité connue sous le nom de Vianney NDAYISENGA, il a été ordonné à des imbonerakure de bloquer les mouvements de ce commerçant et de ne plus le laisser aller s'approvisionner dans d'autres localités.

- **CONCLUSION.**

Le mois de janvier 2021 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semble être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des d'atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continue des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires. L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi.

Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais , à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakures.

Nous avons remarqué qu'au cours de ce mois de janvier 2021 des cas de violations des droits humains dont des assassinats aux réfugiés qui avaient regagné le pays.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Mettre fin aux multiples violations des droits de l'homme conformément à ses engagements nationaux, régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- ✓ Veiller au respect de la loi dans les opérations de la police et garantir un procès équitable aux prévenus.
  
- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**
- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.
  
- **A l'endroit de la communauté internationale :**
- ✓ Suive de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi dans le contexte électoral.
- ✓ Suivre de près la question des violations des droits humains dont les réfugiés burundais font objet comme nombreux cas d'arrestations.